



PRÉFÈTE DE LA VIENNE

Préfecture de la Vienne

Secrétariat Général

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial

Bureau de l'Environnement

Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Energétique de Poitiers

Compte-rendu de la réunion du mardi 2 juillet 2019

La Commission de Suivi de Site de l'UVE de Poitiers s'est réunie à l'UVE de Poitiers 2 juillet 2019 sous la présidence de Mme PIZZINI, Directrice de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial (DCPPAT).

Participaient à cette réunion :

- M. Patrick CORONAS, Grand Poitiers
- Mme Florence JARDIN, Grand Poitiers
- Mme Céline BESNARD, Grand Poitiers
- M. Florian PAULIN, CAP'ECOS
- M. Mathieu LION, ATMO Nouvelle Aquitaine
- M. Benoît CLEMENT, IDEX
- M. Vincent POUZET, IDEX
- M. Yvonnick HOUÏ, IDEX
- M. Roland CAIGNEAUX, Vienne Nature
- M. Jean-François MORAS, Ubd DREAL 16/86
- Mme Lisa BELLUCO, Ubd DREAL 16/86
- Mme Ingrid MEMETEAU, Chef du bureau de l'environnement à la Préfecture
- Mme Mélanie AUTHÉ, Bureau de l'environnement

Mme PIZZINI ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et donne la parole à M. PAULIN pour la présentation du bilan d'activité 2018.

M. PAULIN fait tout d'abord un point sur le changement d'exploitant qui a eu lieu en 2019. Le contrat de SOVAL NORD (VEOLIA / SETRAD) s'arrêtait le 01/01/2019 et a été prolongé jusqu'au 01/04/2019. Suite à un appel d'offre, c'est la société IDEX qui a été retenue comme exploitant du site pendant 6 ans.

Il présente le bilan d'activité 2018 sur la base d'un diaporama joint au présent compte-rendu.

Les travaux réalisés en 2018 ont renforcé les moyens de détection et de lutte incendie :

- 2 canons à eau par émulseurs sur la fosse et aspersion sur les trémies,
- système automatique d'extinction par gaz inerte dans le local électrique "TGBT1" qui était le plus sensible, et le plus ancien, qui a été traité en priorité,
- stockage supplémentaire de 180 m³ et groupe moto pompe autonome,
- réfection du réseau de robinets incendie armés (RIA)
- compléments moyens de détection

Le tonnage acheminé à l'usine en 2018 a très légèrement baissé (-1.23% soit -554 tonnes), ce qui est dû aux évolutions de périmètre. Il est inférieur aux 50 000 tonnes autorisées et reste en phase avec les besoins.

Les tonnages valorisés sont relativement stables et représentent 42 519 tonnes soit -0.5%.

La production énergétique a baissé de 1.8%, mais reste à un bon niveau (77 890 MWh). C'est le signe d'un bon rendement et d'une installation en bon état.

La valorisation énergétique s'établit à 46 905 MWh, elle a diminué de 8,1% ce qui s'explique par les Degrés Jours Unifiés (DJU) qui sont inférieurs. Les bâtiments chauffés sur le réseau de chauffage de Grand Poitiers sont isolés.

Concernant les consommations de fonctionnement, les deux lignes d'exploitation représentent plus de 16 000 heures.

L'UVE a vu sa consommation électrique augmenter de 0.69%, la consommation d'eau a quant à elle baissé de 6.3%. La consommation de fuel, qui est utilisé pour alimenter les brûleurs, a diminué de 15.33%.

Grand Poitiers peut apporter des déchets provenant des refus de tri qui en général brûlent bien.

Concernant les consommations de traitements des fumées, l'utilisation de la chaux pour traiter ce qui est acide a diminué de 7.6%, les injections de coke ont baissé de 12.3% et les injections d'eau ammoniacale ont également diminué de 14.3%. Ces mesures sont conformes.

La production de sous-produits en 2018 s'établit comme suit :

- une moyenne de 15.5 kg de ferrailles récupérées et valorisées par tonne traitée, soit une baisse par rapport à 2017 ; qui s'explique par un meilleur tri au départ. Il n'y a eu aucune défaillance des systèmes de captation des ferrailles.

-7 344 tonnes de mâchefers soit une diminution par rapport à 2017, soit une moyenne de 172.7 kg par tonne traitée. Il y a une meilleure combustion dans les fours donc moins de déchets en sortie. Ils sont 100% valorisés en techniques routières.

- une baisse de 2.7% de REFION par rapport à 2017. La production est de 37 kg alors que l'objectif maximal fixé était de 43 kg par tonne traitée.

Concernant l'autosurveillance des rejets dans l'air des effluents gazeux, les temps de dépassement sont de 13h10 sur la ligne A et de 13h40 sur la ligne B, soit en dessous des 60h autorisées pour chaque ligne.

M. CAIGNEAUX constate que par rapport aux années précédentes le volume d'heures est important.

M.PAULIN explique que ces dépassements sont dus aux essais réalisés pour diminuer les rejets en NOx à 80mg, et qu'il a fallu un an pour mettre au point le système, qu'il y a eu quelques soucis de réglage.

L'autosurveillance des dioxines en semi-continu montre un niveau très faible et des résultats conformes.

Les contrôles réglementaires des rejets font apparaître des résultats conformes, il n'y a pas de dépassement sur ces mesures.

Concernant les rejets aqueux, il n'y a pas de rejet en milieux naturels, mais dans un bassin. Les mesures effectuées sont conformes.

M. CAIGNEAUX s'interroge sur les tableaux fournis dans le rapport, sur la ligne B, il est stipulé que le blanc n'est pas conforme. Quel est l'impact?

M. PAULIN précise que le blanc sert à vérifier que les instruments de mesures sont corrects et servent de base. Si le blanc est non conforme, ça n'a pas d'impact, c'est juste pour tester le système. Il devrait être conforme mais cela n'impacte pas les autres mesures.

M. CAIGNEAUX demande pourquoi le blanc n'est pas conforme?

M. PAULIN indique que souvent ça vient d'un mauvais rinçage du barbotage.

M. LION procède ensuite à la présentation des mesures réalisées par ATMO. ATMO réalise des mesures énergétiques d'un mois, du 7 juin au 5 juillet 2018.

Les dioxines et furannes chlorées et bromées sont testées sur plusieurs sites de mesures, dans l'air ambiant, les retombées atmosphériques, les légumes et le lait.

87% des molécules sont inférieurs aux seuils.

Dans l'air ambiant, 17 des congénères les plus toxiques ont des valeurs basses. Aucun des congénères n'a été détecté dans les retombées atmosphériques, ni dans le lait. Dans les légumes, les niveaux sont très inférieurs aux seuils.

Concernant les métaux lourds, les valeurs sont stables et largement inférieures aux seuils réglementaires. Le chrome, le cuivre et le zinc sont dans des valeurs très basses, le thallium et le mercure n'ont pas été détectés.

C'est la première année que les dioxines furannes chlorées et bromées sont suivies.

M. CAIGNEAUX demande pourquoi l'impact est non prouvé?

M. LION répond que c'est la première année pour ces mesures. Il n'y a donc pas assez de recul et les congénères n'ont pas été détectés.

M. CAIGNEAUX se dit satisfait que ces mesures aient été demandées. C'est un meilleur suivi de la part de l'installation.

Mme BESNARD indique que ce n'était pas fait avant car il n'y avait pas les capacités techniques pour le faire.

M. LION ajoute qu'en 2019, ATMO va voir avec les autres réseaux pour mettre en lien les valeurs.

M. PAULIN souligne que c'est le seul site en France où on mesure les dioxines bromées.

M. CORONAS est surpris que dans la présentation apparaissent des valeurs alors que rien n'a été mesuré et qu'il s'agit de seuils de quantification analytiques qui figurent dans le tableau.

M. CAIGNEAUX constate que même s'il y a des valeurs faibles, ce ne sont pas des molécules sympathiques, dont certaines sont des perturbateurs endocriniens et qu'elles contribuent au bruit de fond ambiant.

M. PAULIN précise que le site de Poitiers est plutôt un bon site.

Mme BESNARD indique que les élus de Grand Poitiers ont investi très en amont pour être dans une démarche d'amélioration continue. C'est un site qui a évolué tout le temps depuis sa création. La collectivité est aussi engagée dans des programmes de prévention et de réduction des déchets. Il y a un travail de fait sur la typologie et la quantité déchets.

M. CAIGNEAUX souligne que demain nous sommes appelés à avoir un tonnage plus important.

M. CORONAS répond que le but est d'arriver à moins d'enfouissement et plus de traitement par l'UVE.

L'objectif est de diminuer le volume total de déchets sur Grand Poitiers 40 et de réfléchir à une augmentation du traitement des déchets par l'incinérateur.

Mme BESNARD indique qu'il y a des discussions avec la DREAL sur l'échelonnement chronologique. Grand Poitiers est lié à des marchés en cours donc ce sera possible en fonction des capacités de l'usine de détourner les ordures ménagères sur ce site d'ici la fin de l'année.

Il y a un potentiel de 55 000 tonnes avec Grand Poitiers 40.

Il est possible de viser une baisse liée à la prévention, et avec les déchetteries on pourrait arriver à réduire un peu l'enfouissement.

M. PAULIN précise qu'en 1999 il y avait environ 60 000 tonnes de déchets collectés, aujourd'hui c'est en dessous de 50 000 tonnes (44 000 tonnes)

Il y a des tonnages qui vont en enfouissement pour raison administrative et qui vont arriver sur l'UVE à la fin des contrats.

Il y a une perspective de légère augmentation des tonnages.

Concernant l'année 2019, M. PAULIN informe à nouveau du changement d'exploitant, IDEX, depuis le 01/04/2019.

M. PAULIN indique qu'en terme de perspectives pour 2019 on peut noter :

- une augmentation des tonnages, c'est un effet d'évolution du périmètre de Grand Poitiers et un choix de diminuer l'enfouissement et d'augmenter la valorisation énergétique. Les tonnages, la consommation et les rejets seront en conséquence. L'objectif est de continuer d'avoir une installation performante.
- surveillance de l'impact environnemental en continuant les mesures.
- travaux 2019 : changement de l'échangeur de chaleur pour valoriser plus d'énergie vers le réseau de chauffage. Le réseau s'étend et aura besoin de plus d'énergie.

M. CAIGNEAUX demande s'il y a toujours le problème de l'été.

M. PAULIN répond que c'est le cas pour l'eau chaude sanitaire.

Mme PIZZINI demande sur quel périmètre aura lieu l'extension du réseau.

M. CORONAS répond que l'extension du réseau se fera sur Poitiers Sud, les Trois Cités. Il sera relié à des gros établissements tels que la patinoire, le lycée Camille Guérin et sera interconnecté avec les réseaux du CHU, EKIDOM aux Trois Cités et le Clos Gauthier (réseaux gaz).

M. PAULIN ajoute que l'UVE est un des éléments de ce développement. On produit de l'énergie, mais il faut bien la valoriser.

M. CAIGNEAUX demande ce qu'il en est des émissions de gaz à effet de serre.

M. PAULIN répond qu'on a les mesures mais qu'elles ne sont pas présentées en tant que telles.

Mme PIZZINI demande pourquoi elles ne sont pas présentées.

M. PAULIN répond que pour le CO2 ce n'est pas réglementaire, il n'y a pas d'obligation. Les mesures sont faites, les rejets sont connus mais pas présentés.

M. CORONAS demande si une grille de calcul existe.

M. PAULIN répond que la grille qui existe (GEREP) est commune à l'ensemble des installations. Tous les ans les déclarations sont faites.

M. CAIGNEAUX souligne qu'il serait intéressant que ces mesures soient présentées.

M. CORONAS y souscrit d'autant plus que cette grille existe.

M. PAULIN répond que ça pourra être intégré dans le rapport.

M. CAIGNEAUX estime que c'est toujours un peu choquant de brûler de la matière même si tout est fait pour limiter les effets.

M. PAULIN répond que le site émet beaucoup de CO2 mais que c'est lié au mode de traitement. D'autres activités qui auraient d'autres impacts ne seraient pas moins mauvaises.

Les membres de la CSS n'ayant pas d'autre question, Mme PIZZINI remercie les participants et lève la séance à 11h.

**Pour la Préfète et par délégation,
La Directrice déléguée,**



Monique PIZZINI

